



AVENANT N°2 • 14/12/2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TV 2021

Veillez trouver dans le présent avenant une modification apportée à nos CGV 2021.

OUVERTURES DE PLANNING

- la date d'ouverture de la période mars-avril 2021 est reculée du 8 au 15 janvier 2021
- la date de retour est reculée du 25 janvier au 1^{er} février 2021
- la date limite de modification de la programmation est reculée du 29 janvier au 5 février 2021

PUBLICATION DES TARIFS	PÉRIODES	DATES D'OUVERTURES	DATES DE RETOURS *	DATES LIMITES DE MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION**
Mardi 13 octobre 2020	Janvier - février 2021	Vendredi 20 novembre 2020	Lundi 7 décembre 2020	Vendredi 11 décembre 2020 ***
Mardi 8 décembre 2020	Mars - avril 2021	Vendredi 15 janvier 2021	Lundi 1 ^{er} février 2021	Vendredi 5 février 2021
Mardi 9 février 2021	Mai - 20 août 2021	Vendredi 12 mars 2021	Lundi 29 mars 2021	Vendredi 2 avril 2021
Mardi 11 mai 2021	21 août - 31 octobre 2021	Vendredi 4 juin 2021	Lundi 21 juin 2021	Vendredi 25 juin 2021
Mardi 29 juin 2021	Novembre - décembre 2021	Vendredi 10 septembre 2021	Lundi 27 septembre 2021	Vendredi 1 ^{er} octobre 2021

* Ne s'appliquent effectivement qu'aux campagnes reçues le jour même, avant midi, de l'ouverture de la période concernée. ** À l'issue du retour de planning par M6 Publicité, l'annonceur et/ou le mandataire disposent de 5 jours calendaires pour notifier à M6 Publicité, impérativement par tout moyen écrit, toute annulation d'ordre. Dans ce cas, aucune pénalité ne sera appliquée. - Rappel : pour toutes les conditions relatives aux annulations et aux modalités d'application des pénalités, se référer à l'article 4.

*** Mercredi 9 décembre pour les réservations faites sur la période du 1^{er} au 10 janvier 2021